





APPEL À PROJETS

« Imagine ta vie en 2040 – Dans une Agglomération sobre en carbone » Mise en récit de l'ambition La Rochelle Territoire Zéro Carbone à destination des établissements scolaires de l'Agglomération

[RÈGLEMENT]

1. PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS (AAP)

1.1. CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) et ses partenaires (Ville de La Rochelle, Université, Port Atlantique et Atlantech) ont initié le projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » (LRTZC), afin de contribuer à atteindre la neutralité carbone en 2040.

L'objectif est de devenir le premier territoire littoral urbain sobre en carbone et de participer à l'ambition nationale de neutralité carbone, en s'appuyant sur la mobilisation de tous.

Comment mettre en marche tout un territoire? En se projetant dans la vie quotidienne de 2040 à travers des témoignages d'hommes et de femmes. L'écriture de récits mettant en scène une vie quotidienne décarbonée en 2040 permet à chacun de s'approprier plus aisément la démarche et ses objectifs. Plutôt qu'une mise en avant des contraintes, obligations, efforts à faire, les récits déploient le quotidien alors que les objectifs de sobriété carbone sont atteints.

1.2. CIBLE

La CdA souhaite que le projet LRTZC soit largement partagé et particulièrement avec ceux qui seront les adultes de 2040, ainsi le choix a été fait d'adresser cet appel à projets <u>aux établissements scolaires de l'Agglomération</u> (voir page 6, la liste des 28 communes), du cycle 3 (à partir du CM1) à la terminale.

1.3. OBJECTIFS

L'objectif de cet AAP est d'offrir la possibilité aux élèves et à leurs enseignants de s'approprier les enjeux de la sobriété carbone, d'être acteurs de leurs changements et d'intégrer la dynamique LRTZC.

Au-delà de la sobriété carbone, le projet présenté devra prendre en compte les enjeux liés au changement climatique et intégrer les 17 Objectifs de Développement Durable.

Plus concrètement, il vise à soutenir un projet de classe qui invite les élèves à se projeter en 2040 dans un territoire sobre en carbone, en racontant leur future vie quotidienne.







1.3.1. Le projet fini

Est attendue la production d'un récit d'anticipation racontant la vie de personnages en 2040 dans un territoire sobre en carbone, cela peut aussi être une comparaison de la vie quotidienne de 2023 à celle de 2040.

Cette production pourra prendre différentes formes, le choix sera défini par l'enseignant et sa classe. Voici quelques propositions, à titre d'exemples non exhaustifs :

- Des images
- Un conte
- Une bande dessinée
- Un article de journal
- Le script d'un animé
- Le scénario d'un jeu vidéo
- ..

1.3.2. Les thèmes à aborder

Les projets retenus devront aborder au-moins 3 de ces thèmes :

- Consommer (s'alimenter, s'habiller...)
- Jeter
- Recycler
- Jardiner
- Vivre le littoral
- Accepter la biodiversité
- Se déplacer
- Habiter (construire, se chauffer...)
- Travailler, se former
- Se cultiver, s'amuser
- Se connecter, communiquer

Et plus globalement un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE











































1.3.3. Les ressources sur lesquelles s'appuyer

Liste non exhaustive de documents à consulter

Le projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone :

- → Site Internet de La Rochelle Territoire Zéro Carbone
- → Page Internet dédiée aux récits écrits par la CdA et ses partenaires
- → Site Internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Les projections de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

→ Transitions 2050

Les Objectifs de Développement Durable :

- → C'est quoi les ODD et l'Agenda 2030
- → Les 17 ODD, ressources pour les élèves
- → L'Agenda 2030 en France, les 17 ODD
- → Kurioz, jeu de l'oie sur les 17 ODD

Le changement climatique :

- → The Office for Climate Education »
- → Fondation La main à la pâte
- → Mtaterre
- → Réseau Action Climat
- → Le programme Eco-école
- → La démarche E3D

Les éco-déléqués :

→ Guide pour le professeur et guide de l'élève

Des structures potentielles à contacter :

Les enseignants pourront faire appel à plusieurs structures qui, dans un premier temps, aideront les élèves à comprendre le sujet puis, dans un second temps, à concevoir leur production finale.

Un annuaire de ces structures leur sera mis à disposition (ateliers, sortie nature, visite, etc.). Ils pourront également prendre contact avec le Centre Intermondes et / ou la Maison des Écritures qui les mettront en relation avec des artistes / auteur.e.s.

2. LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

2.1. DOCUMENTS À JOINDRE À LA CANDIDATURE

La candidature sera à adresser à <u>pedagogie.dev-durable@agglo-larochelle.fr</u> accompagnée des documents listés ci-dessous :

- La présentation du projet de mise en récit de l'ambition LRTZC
- Le budget du projet
- Le numéro de SIRET de l'entité juridique qui recevra la subvention (par exemple, pour les écoles élémentaires, la coopérative scolaire ou l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) à laquelle l'école est affiliée)
- Le RIB
- Les statuts.







2.2. MODALITÉS FINANCIÈRES

2.2.1. Dépenses éligibles

Seront éligibles les frais inhérents à :

- La recherche d'informations pour la compréhension de la neutralité carbone, le changement climatique, les 17 Objectifs de Développement Durable, etc. Pour exemple : la prestation d'une association d'éducation à l'environnement coûte entre 200 et 250 euros par demi-journée
- Le financement du processus de création : les enseignants pourront faire appel à des auteur.e.s / écrivain.e.s / illustrateurs.rices pour concevoir leur production finale. Pour exemple : la prestation d'un.e auteur.e coûte autour de 60 euros de l'heure
- Le coût de la visite d'un musée ou d'une exposition
- Le coût d'un déplacement en bus (il ne doit cependant pas dépasser 20% du budget total)
- L'achat de petit matériel

2.2.2. Montant de l'aide financière

Le taux d'intervention de la CdA n'excédera pas 80 % du coût total du projet, et l'attribution de la subvention sera limitée à 1 000 euros TTC maximum par projet déposé. Une enveloppe maximale de 10 000 euros est dédiée à cet AAP sur l'année scolaire 2023/2024.

2.2.3. Modalités de versement

Une convention attributive de subvention sera conclue entre la CdA et chaque établissement scolaire lauréat. La subvention sera alors versée par la CdA, en une fois, à la signature de celle-ci par les deux parties.

2.3. CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

La sélection des projets se fera selon plusieurs critères :

- La présentation du projet : les actions qui contribueraient à la réalisation du rendu final ainsi que la production finale (leur traduction de la mise en récit) ;
- Le budget du projet et la justification de chaque action (en quoi elles contribuent à la réalisation de la production finale) ;
- La représentativité des différents niveaux (élémentaire / collège / lycée) ;
- La représentativité des 28 communes de l'Agglomération ;
- L'engagement de l'établissement scolaire dans les démarches E3D et/ou Eco-école.

Le comité de sélection sera composé :

- De la Vice-Présidente en matière de participation citoyenne, conseil de développement et accompagnement des transitions ;
- De représentants du service Participation et Accompagnement des Citoyens dans les Transitions de la CdA ;
- D'un représentant de l'Education Nationale.

Le projet devra être mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2023-2024 à l'issue de la signature de la convention d'attribution de la subvention.

La CdA se réserve le droit de déclarer l'AAP infructueux si aucun projet n'a été présenté ou aucun des projets présentés ne répondent aux critères et/ou modalités de candidature définis.







2.4. CALENDRIER

- Première étape :

Du 20 juin au 10 octobre 2023 : envoyez votre candidature à l'adresse <u>pedagogie.dev-durable@agglo-larochelle.fr</u> avec les documents listés plus hauts (paragraphe 2.1.). Les candidatures incomplètes ou arrivées après le délai imparti ne seront pas instruites.

- Deuxième étape :

Du 10 au 31 octobre 2023 : analyse et sélection des projets par un Comité de sélection au regard des critères présentés plus haut.

- Troisième étape :

Du 1^{er} au 30 novembre 2023 : signature de la convention attributive de subvention entre la CdA et l'établissement scolaire porteur du projet suite à la validation de la sélection des projets et l'approbation des montants de subventions y afférentes, et versement intégral de la subvention.

3. ENGAGEMENTS DES LAURÉATS

Chaque lauréat s'engage à :

- Respecter le déroulement de son projet exposé lors de sa candidature ;
- Présenter une production finie de mise en récit de l'ambition LRTZC avant le 31 mai 2024 ;
- Transmettre un bilan du travail mené par ses élèves :
- Participer aux actions de valorisation du projet ;
- Mettre en avant le soutien de la CdA (logos CdA, LRTZC).

CONTACT

Le service Participation et Accompagnement des Citoyens dans les Transitions de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est en charge du suivi de cet appel à projets.

Vous avez une question sur la procédure, une demande sur le montage de votre projet, votre interlocutrice est :

Hélène SAVARIT : pedagogie.dev-durable@agglo-larochelle.fr / 05 46 30 35 68







LISTE DES 28 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

- Angoulins-sur-Mer

Aytré

Bourgneuf

Châtelaillon-Plage

Clavette

- Croix-Chapeau

- Dompierre-sur-Mer

- Esnandes

- Lagord

- La Jarne

- La Jarrie

La Rochelle

- L'Houmeau

- Marsilly

Montroy

Nieul-sur-Mer

- Périgny

Puilboreau

- Saint-Christophe

- Saint-Médard d'Aunis

Saint-Rogatien

- Saint-Vivien

Saint-Xandre

- Sainte-Soulle

- Salles-sur-Mer

- Thairé

- Vérines

Yves

MENTIONS LEGALES - TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est la CdA, que vous pouvez joindre par courriel à l'adresse suivante : helene.savarit@agglo-larochelle.fr.

Ces données sont collectées et traitées par le service T.E.R.E. dans le cadre de l'Appel à Projets « Acteurs de la transition ». Les services en charge du support informatique de la CdA peuvent également accéder à ces données, aux seules fins de gestion et maintenance informatique.

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Les données collectées seront conservées pour une durée de 5 ans à compter de la transmission du formulaire.

Conformément à la réglementation (UE) 2016/679 du Parlement Européen en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en adressant un courriel aux adresses des responsables des traitements indiqués précédemment, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, ...).

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles dpd@agglo-larochelle.fr ou auprès de la CNIL.